

SCoT
3.0

LA RÉVISION DU SCoT

DU DIAGNOSTIC AU PROJET



Liffré-Cormier
COMMUNAUTÉ

Pays de
Châteaugiron
Communauté

RENNES
MÉTROPOLE



AUDT
AMÉNAGEMENT & URBANISME

UNIVERSITÉ
RENNES 2

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document qui permet de planifier l'organisation d'un territoire sur le long terme (environ 20 ans)

La révision du SCoT vise à répondre à

DES DÉFIS

- **Changement climatique** → impacte la santé des habitants, la stabilité des écosystèmes, la viabilité économique du territoire...
- **Dégradation de la biodiversité** → détruit des écosystèmes (pollinisation des cultures, qualité des sols et de l'eau...)
- **Épuisement des ressources** → compromet la capacité à répondre aux besoins des générations présentes et futures
- **Défi démographique et cohésion sociale** → impose d'assurer l'accès à l'habitat, à l'emploi, à l'alimentation, à l'énergie, à la santé...

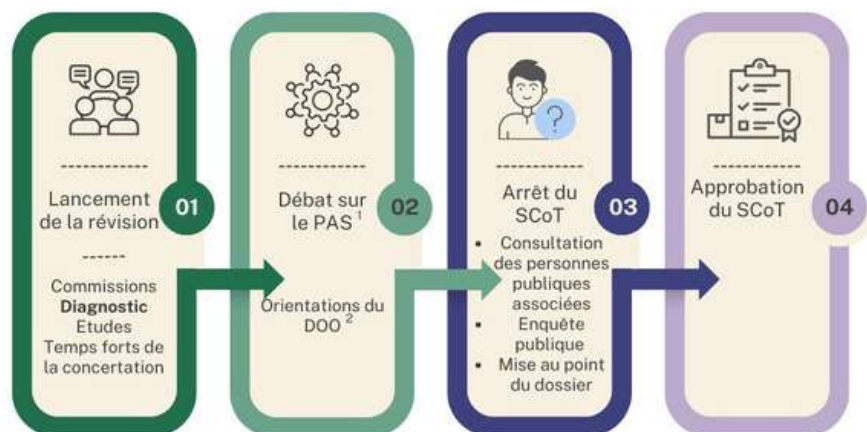
3 AXES DE RÉFLEXION

- **Aménagement du territoire résilient** → adapter le territoire afin qu'il soit notamment en capacité de répondre de manière efficiente aux effets du changement climatique, aux évolutions des modes de vie...
- **Inclusion sociale et justice spatiale** → garantir un accès équitable au logement, aux services publics, à l'emploi... pour tous les habitants du territoire en luttant contre les inégalités territoriales et en favorisant la cohésion sociale.
- **Transitions écologiques et énergétiques** → encourager les modes de vie, de production et de consommation sobres et durables qui tiennent compte des limites planétaires.

Les étapes

Le diagnostic est une étape fondamentale dans l'élaboration d'un SCoT. Il constitue la **1^{ère} phase** du travail et sert de socle de réflexion pour la suite du projet.

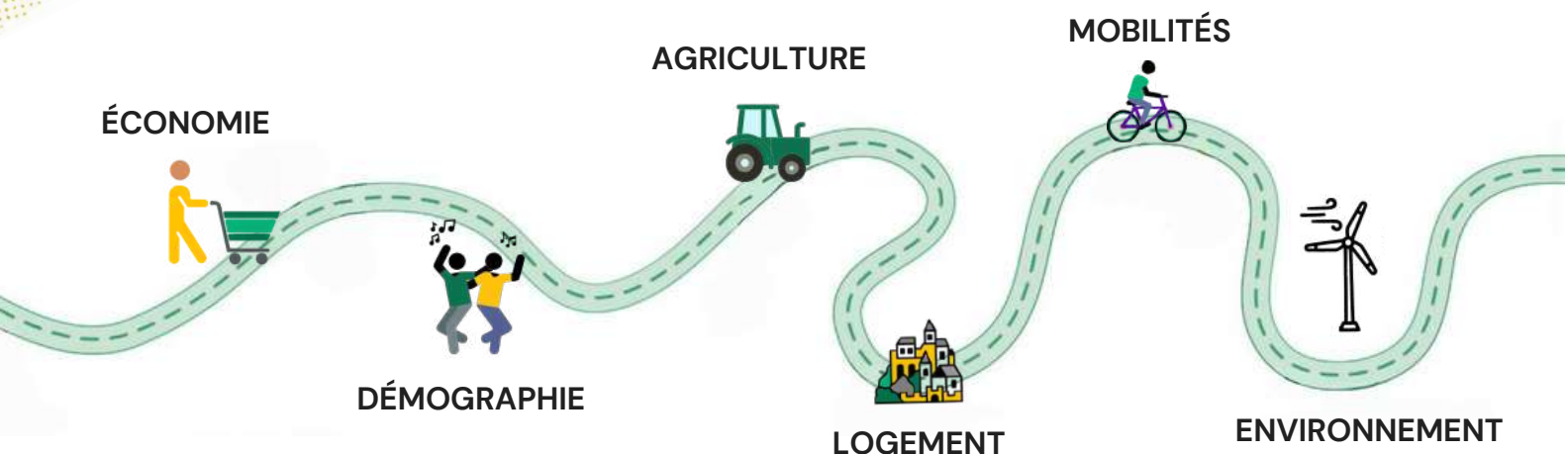
Le diagnostic dresse un **état des lieux du territoire** et met en lumière **les enjeux stratégiques** partagés. C'est un outil clé pour assurer la cohérence et la pertinence du document final.



¹ PAS : Projet d'Aménagement Stratégique

² DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

LE DIAGNOSTIC : QUELQUES CHIFFRES



Le diagnostic du SCoT repose sur une analyse approfondie, prospective et partagée du territoire afin de mieux comprendre les dynamiques et d'anticiper les évolutions.



ENVIRONNEMENT

11,5 %

part du territoire occupée par des espaces protégés

647

MNIE (Milieux Naturels d'intérêt Ecologique) protégés

188,4 ha

surface moyenne consommée par an entre 2001 et 2010

156,5 ha

surface moyenne consommée par an entre 2011 et 2021

78 %

part du territoire occupée par des surfaces naturelles et agricoles

9 471 303 tonnes

de carbone séquestrées sur le Pays de Rennes (estimation TerriSTORY 2017)

Enjeux

- Ralentir l'érosion de la biodiversité et préserver les paysages
- Réduire l'artificialisation des sols
- Accélérer la transition énergétique
- S'adapter face aux effets du changement climatique

Orientations

- Limiter l'étalement urbain en intensifiant les espaces déjà urbanisés
- Favoriser la sobriété énergétique
- Augmenter la production locale d'énergies renouvelables
- Promouvoir les mobilités actives
- Protéger et régénérer les écosystèmes et consolider les trames verte, bleue et noire



MOBILITÉS

1 841 331 déplacements par jour

1 sur 2 part des déplacements effectués en voiture

45,1 % des déplacements se font à pieds ou en transports en commun (2018)

3,4 % des déplacements se font à vélo (2018)

Enjeux

- Garantir l'égalité d'accès aux services et réduire les inégalités territoriales
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements
- Renforcer la cohésion sociale et améliorer la qualité des espaces urbains

Orientations

- Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle (marche, vélos, TC...)
- Limiter les distances domicile-travail et favoriser la "ville des proximités"



DÉMOGRAPHIE

3 fois supérieur à la moyenne française : rythme de croissance de la population

561 359 habitants en 2021

744 000 habitants attendus en 2051 (scénario "Bretagne terre d'accueil et de développement" de l'INSEE)

Enjeux

- Être en capacité de répondre aux besoins créés par le défi démographique (forte croissance démographique, décohabitation, vieillissement de la population...) en matière de logement, d'emploi, de déplacements, d'offre de services, de commerces, de soins...
- Lutter contre les inégalités territoriales et sociales

Orientations

- Produire des logements adaptés aux besoins de tous, tout au long de la vie
- S'appuyer sur l'armature territoriale
- Développer les services de proximité



LOGEMENT

163 560 logements collectifs en 2020

115 620 logements individuels en 2020

44 % part des logements avec un DPE E, F ou G et 29,2 % avec un DPE D

Enjeux

- Garantir l'accès au logement pour tous les publics (notamment les jeunes)
- Répondre aux tensions sur le marché du logement (tension locative, prix en hausse, crise de la production...)
- Prendre en compte les évolutions démographiques et sociologiques (vieillesse de la population, décohabitation...)
- Améliorer les performances environnementales des logements

Orientations

- Faire évoluer le parc immobilier existant pour produire une offre suffisante, adaptée et diversifiée de nouveaux logements
- Développer les logements à faible impact carbone
- Rénover les logements anciens pour aussi lutter contre la précarité énergétique



ÉCONOMIE

334 ha artificialisés entre 2011 et 2021 pour accueillir des activités économiques

54 % des emplois sont localisés au sein des Zones d'Activités Economiques

3 / 4 des surfaces de bureaux autorisées se situent dans le Cœur de Métropole

Enjeux

- Permettre l'accueil de nouvelles activités
- Garantir une répartition équilibrée des emplois sur le territoire, qui devront se développer en parallèle des évolutions démographiques
- Anticiper les mutations économiques (y compris celles du commerce)
- S'inscrire dans la trajectoire ZAN

Orientations

- Optimiser l'usage du foncier des zones d'activités économiques (ZAE)
- Favoriser l'économie circulaire et les circuits courts



AGRICULTURE

1 391 exploitations agricoles en 2020 (- 27 % en 10 ans)

18 % des exploitations en agriculture biologique

35 % des surfaces agricoles utiles sont des prairies

59 ha taille moyenne des exploitations (+ 34 % en 10 ans)

81 600 ha de surfaces agricoles utiles = 58 % du territoire

Enjeux

- Protéger les terres agricoles et inscrire le territoire sur la trajectoire ZAN
- Soutenir la transition agroécologique pour favoriser l'autonomie alimentaire et limiter l'impact environnemental des pratiques agricoles
- Accompagner les agriculteurs

Orientations

- Garantir le maintien d'un modèle de polyculture élevage en évolution
- Participer à la mise en place d'une " trame alimentaire "
- Protéger le foncier agricole
- Favoriser les pratiques agricoles durables et résilientes face au changement climatique (sécheresses, érosion des sols...)

Et maintenant...

Diagnostic



**Projet
d'Aménagement
Stratégique
(PAS)**

Le Projet d'Aménagement Stratégique

“Le Projet d'Aménagement Stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans. Ces objectifs concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales” (article L.142-3 du Code de l'Urbanisme)

La “ville archipel”, un modèle d'aménagement qui permet de :

- **assurer un équilibre territorial** et des principes de répartition du développement grâce à l'armature territoriale et l'armature économique mises en place
- **assurer l'interconnexion entre les territoires**, à l'intérieur et avec l'extérieur du Pays et les territoires voisins
- **développer la ville des proximités** en garantissant une offre d'équipements et services de proximité à tous et limiter ainsi les déplacements automobiles
- **favoriser les mobilités décarbonées** et limiter la dépendance à la voiture
- **préserver l'alternance ville / campagne**
- **renforcer la sobriété foncière**

Une armature territoriale à 5 niveaux

- le **Cœur de Métropole** exerce une fonction spécifique de rayonnement. Il dispose d'une offre de transport collectif dense et performante,
- Les **Pôles Structurants de Bassin de Vie** jouent un rôle de structuration et d'équilibre à l'échelle du Pays. Ce sont des pôles d'équipements, de services et d'emplois pour leur population comme pour les populations environnantes,
- Les **Pôles d'Appui au Cœur de Métropole** assument un rôle d'équilibre et de développement de la 1^{ère} couronne du Cœur de métropole en proposant une forte connectivité avec celui-ci,
- Les **Pôles d'Appui de Secteur** rayonnent sur une ou plusieurs communes et assument certaines fonctions que les plus petites communes ne peuvent assurer seules,
- Les **Pôles de Proximité** ont vocation à répondre aux besoins courants en adéquation avec leur population.

Un document organisé en 3 axes stratégiques

- **Axe 1** : un territoire résilient
- **Axe 2** : un territoire accueillant, inclusif et favorable au vivre-ensemble
- **Axe 3** : un territoire accélérateur des transitions

Axe 1

Un territoire résilient

Adapter le territoire face au changement climatique

- Atténuer les effets des fortes chaleurs en milieu urbain (préservation d'espaces végétalisés en milieu urbain et création de nouveaux espaces végétalisés dans des lieux stratégiques...)
- Limiter le ruissellement des eaux pluviales (réduire l'imperméabilisation des sols et l'érosion des terres agricoles...)
- Anticiper les risques liés aux sécheresses
- Réduire la vulnérabilité face aux risques : nuisances sonores, allergènes, particules fines...

Préserver le cadre de vie et l'identité paysagère singulière

- Maintenir l'alternance ville / campagne (limiter l'étalement urbain, mettre en place des lisières urbaines durables...)
- Protéger et valoriser les paysages urbains, ruraux et naturels (entrées de ville, vues, trame bocagère, patrimoine bâti...)

Favoriser la ville des proximités

- **Agir** sur l'organisation territoriale pour réduire l'impact carbone des déplacements (encourager les modes actifs et les transports collectifs)
- Mettre en place une armature économique qui permet un équilibre des fonctions à l'échelle du Pays de Rennes

Répondre aux besoins essentiels en préservant la ressource

- Faire de l'agriculture un élément constitutif de la dynamique du territoire
- Développer le "recyclage" urbain
- Garantir un approvisionnement en eau potable pour répondre aux besoins fondamentaux des habitants et des activités sur le court, moyen et long terme
- Gérer la ressource bois de manière durable (protéger et développer les boisements...)
- Aménager et construire de façon plus sobre (utilisation de matériaux locaux et upcyclés, modes constructifs limitant l'imperméabilisation des sols...)

Axe 2

Un territoire accueillant, inclusif et favorable au vivre ensemble

Offrir des logements accessibles pour tous

- Être en capacité d'accueillir environ 180 000 nouveaux habitants entre 2021 et 2050
- Proposer une offre de 5 300 logements nouveaux et diversifiés par an à court terme
- Répondre à l'évolution des ménages et des modes de vie
- Accompagner le vieillissement de la population

Proposer une offre de proximité complète et maillée

- Renforcer l'armature territoriale
- Préserver et renforcer les centralités afin de garantir un socle minimal de services et d'équipements du quotidien dans chaque commune
- Encourager la création de nouveaux lieux de sociabilité et de travail (tiers-lieux, bars associatifs, espaces de coworking...)
- Mutualiser les équipements à l'échelle de plusieurs communes (écoles, accueils périscolaires, salles de sport...)

Anticiper la mutation de l'emploi et des activités économiques

- Définir et mettre en place une armature économique
- Développer la dissociation du foncier bâti pour les activités économiques
- Anticiper les transformations du commerce (préservation des centralités, modernisation des équipements commerciaux existants...)
- Proposer une offre touristique et de loisirs de proximité et de destination
- S'engager dans une stratégie volontariste de transition énergétique et d'économie circulaire

Des mobilités adaptées

- Développer des transports sobres et efficaces adaptés au territoire
- Accompagner la mise en place du réseau de transports collectifs
- Continuer à développer la multi-modalité
- Amplifier la coopération entre les collectivités sur la coordination des politiques de transports et de déplacements dans la région rennaise
- Hiérarchiser le réseau de voiries pour conserver la performance des différents trafics
- Optimiser le réseau de voirie
- Conforter le rôle structurant de la RD 29 et RD 34 (deuxième ceinture) dans l'organisation territoriale et développer des solutions innovantes dans la gestion des voies routières
- Développer des politiques de stationnement adaptées à l'offre de transports collectifs
- Promouvoir les modes actifs

Axe 3

Un territoire accélérateur des transitions

La sobriété dans l'usage des ressources pour l'aménagement

- S'engager sur une trajectoire de sobriété foncière vers le ZAN (limiter les extensions urbaines entre 2021 et 2031, diviser par 2 le rythme d'artificialisation entre 2031 et 2041 par rapport à 2021-2031 et atteindre le zéro artificialisation nette à partir de 2050)
- Devenir un territoire "Zéro Émission Nette" (mise en cohérence des 4 Plans Climats Air Énergie Territoriaux, développement des "puits carbone" multifonctionnels...)
- Rendre plus sobre l'économie de la construction

Poursuivre la protection de la biodiversité et inscrire le territoire dans sa reconquête

- Protéger l'ensemble des réservoirs de biodiversité (MNIE, zones humides, boisements...) et leurs connexions (mise en place et renforcement des trames verte, bleue et noire)
- Adopter une stratégie de reconquête et de régénération des corridors écologiques et des milieux sources
- Retrouver le cycle naturel de l'eau (limiter l'imperméabilisation des sols, gérer les eaux pluviales à la parcelle, réduire les vitesses d'écoulement...)
- Assurer une gestion plus écologique du bocage
- Protéger les boisements existants et promouvoir l'implantation de nouvelles haies
- Favoriser la nature en ville et encourager la perméabilité écologique dans l'espace urbain

Le **SCoT** du Pays de Rennes met en place une stratégie globale et progressive pour rendre le territoire plus sobre dans son usage des ressources, plus résilient face au changement climatique et plus respectueux de la biodiversité.

Et maintenant...

Projet
d'Aménagement
Stratégique
(PAS)



Document
d'Orientations et
d'Objectifs
(DOO)

Et en attendant, jouez aux In-Scotchables

